REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Département de l'Aisne
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	2025-05-TRX
Date de mise en ligne :	Le samedi 09 août 2025 à 17:50:01
Date de clôture :	Le vendredi 10 octobre 2025 à 12:00:00
Titre :	Travaux de restructuration et d'extension du Centre de Secours Principal de Saint-Quentin
Descriptif :	La consultation a pour objet les travaux de restructuration et d'extension du Centre de Secours Principal de Saint-Quentin (02100). Les prestations sont réparties en 18 lots traités par marchés séparés.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[26/09/2025 à 10:11:07] LOT 12 - Menuiseries Intérieures
Bonjour,
Peut-on savoir s'il vous plait si l'ilot de préparation se trouvant dans la cuisine est à prévoir au lot menuiserie intérieure ? Si oui, en quel matériau ?
Nous vous remercions par avance
Bien cordialement

[26/09/2025 11:40:09] Bonjour,

Veuillez trouver les questions/réponses suivantes :

Peut-on savoir s'il vous plait si l'ilot de préparation se trouvant dans la cuisine est à prévoir au lot menuiserie intérieure ? Si oui, en quel matériau ? :
Oui il est à prévoir, des détails ont été transmis hier dans le carnet de détail - indice B. L'îlot est fabriqué en caissons de cuisine avec un plan de travail dito le reste de la cuisine.

Cordialement.

Questions / Réponses

[26/09/2025 à 09:48:01] Bonjour,
Dans le CCTP du lot 6 poste 6.3 (au dessus de la salle poly et cuisine), il est question d'étanchéité sur bac acier avec conservation de la plaque de support d'étanchéité. Cependant, dans le diag structure et le sondage effectué, l'étanchéité existante est sur un support bois.
Que devons nous prévoir au chiffrage ? (étanchéité sur bac acier neuf ou support bois existant conservé ?)

Qui doit la dépose des étanchéités existantes ?

Bien cordialement

[26/09/2025 11:44:53] Bonjour,

Veuillez trouver les questions/réponses suivantes :

-Dans le CCTP du lot 6 poste 6.3 (au dessus de la salle poly et cuisine), il est question d'étanchéité sur bac acier avec conservation de la plaque de support d'étanchéité. Cependant, dans le diag structure et le sondage effectué, l'étanchéité existante est sur un support bois. Que devons nous prévoir au chiffrage ? (étanchéité sur bac acier neuf ou support bois existant conservé ?) :
Effectivement, le support est en bois. La base est la conservation de ce support si son état le permet après la dépose de l'étanchéité existante.
Vous pouvez proposer en variante, un remplacement complet par une étanchéité neuve sur bac acier.

-Qui doit la dépose des étanchéités existantes ? :
C'est indiqué au CCTP sur tous les articles concernant les toitures existantes : "Une purge sera réalisée sur l'ensemble de la toiture jusqu'à la plaque support d'étanchéité
Toutes les déposes nécessaires à l'exécution des prestations décrites ci-après sont à la charge du présent lot, compris évacuation".

Cordialement.

[26/09/2025 à 08:58:20] Bonjour,
Concernant le lot 2, pouvez-vous apporter les précisions suivantes :
- suite à deux réponses contradictoires au sujet de la démolition des murs de soutènements à proximité du bâtiment assedic, qui doit réellement prendre en charge la démolition de ces murs ? Le lot 1 ou le lot 2 ?
- quel est le débit de rejet EP autorisé sur le réseau public ?
- devons-nous effectués le décroutage et la mise en œuvre d'enrobés sur le trottoir le long de l'Avenue Aristide Briand ?
- le lot VRD doit il prévoir la fourniture et la plantation d'arbres ? Si oui, dans quelles lignes devons nous la prévoir et quelle essence ?

Dans l'attente,

Cordialement.

Questions / Réponses

[26/09/2025 11:30:34] Bonjour,

Veuillez trouver les questions/réponses suivantes pour le lot 2 :

- Suite à deux réponses contradictoires au sujet de la démolition des murs de soutènements à proximité du bâtiment assedic, qui doit réellement prendre en charge la démolition de ces murs ? Le lot 1 ou le lot 2 ? :
Il n'y a pas de réponse contradictoire, les murs en périphérie de l'Assedic sont à démolir par le lot démolition, le mur à proximité de l'atelier mécanique existant est à démolir par le lot VRD car il retient le talus que le VRD va arraser.

- Quel est le débit de rejet EP autorisé sur le réseau public ? :
Il a été demandé un débit de fuite de 2L/s lors de la demande de permis de construire, l'instruction est toujours en cours, nous n'avons pas de validation de la communauté de communes sur la possibilité d'un débit de fuite à ce jour.

- Devons-nous effectuer le décroutage et la mise en œuvre d'enrobés sur le trottoir le long de l'Avenue Aristide Briand ? : Non.

- Le lot VRD doit il prévoir la fourniture et la plantation d'arbres ? Si oui, dans quelles lignes devons nous la prévoir et quelle essence ? :
Il faut planter 1 arbre de haute tige d'essence local à coté de l'aire de désincarcération; la ligne a été ajouté dans la dpgf ci-jointe.

Cordialement.

[25/09/2025 à 10:30:37] Bonjour,
Pour le lot n°11
Étant donné la réponse du 18/09 nous indiquant le fait de suivre l'étude acoustique en priorité: peut-on ajouter des lignes et donc modifier la DPGF pour nous permettre d'intégrer les prestations décrites dans l'étude acoustique et non décrites au CCTP?
(notamment pour les plafonds 2xBA13 + LDV ép 100mm et les faux-plafonds 600x600mm standard ?w >=0,75, selon les pages 41 à 43 de la notice acoustique)

Merci par avance de votre retour.

[25/09/2025 11:17:16] Bonjour,

Veuillez trouver la réponse suivante :

Pour le lot n°11
Voici la DPGF modifiée ainsi tout le monde aura la même base (attention la LDV est prévue à la ligne isolation thermique).

Cordialement.

Questions / Réponses

[25/09/2025 à 09:56:20] LOT 12 Menuiseries Intérieures
Bonjour,
Il est fait référence à un LOCAL ALERTE dans le CCTP mais non repérable sur les plans ? peut-on avoir des précisions sur cette localisation.
Merci par avance
Bien cordialement

[25/09/2025 10:28:22] Bonjour,

Veuillez trouver la question/réponse suivante :

Il est fait référence à un LOCAL ALERTE dans le CCTP mais non repérable sur les plans ? peut-on avoir des précisions sur cette localisation :

Le local alerte est l'autre nom pour le standard dans les centres de secours (local alerte = standard).

Cordialement.

[24/09/2025 à 18:05:41] Bonjour,
Pour le lot 12 svp;

Pour faire suite à une question posée au sujet des portes doubles métalliques qui ne sont pas à rénover, faut-il considérer la même chose pour les portes métalliques "réserve1" - "réserve2" - "Perche au feu" - "Technique-Dgt" ?

Par ailleurs est-il possible d'avoir davantage de plans au sujet du mobilier cuisine et bar ?

Cordialement,

[25/09/2025 12:48:22] Bonjour,

Veuillez trouver les questions/réponses suivantes :

Pour faire suite à une question posée au sujet des portes doubles métalliques qui ne sont pas à rénover, faut-il considérer la même chose pour les portes métalliques "réserve1" - "réserve2" - "Perche au feu" - "Technique-Dgt" ? :
Les portes métalliques qui ne sont pas à rénover sont les portes coulissantes qui donnent dans la galerie technique, les autres portes métalliques que vous mentionnez doivent avoir une nouvelle serrure sur organigramme, et prévoir le remplacement du béquillage.

Par ailleurs est-il possible d'avoir davantage de plans au sujet du mobilier cuisine et bar ? :
Oui pour la cuisine il vous seront transmis cette semaine, pour le bar c'est déjà fait dans le dernier carnet de détails transmis sur la plateforme.

Cordialement.

Questions / Réponses

[24/09/2025 à 12:11:33] Concernant le lot 12 :

Bonjour,

Avez-vous un plan et un descriptif plus détaillés pour la Salle de réchauffe / Cuisine?
Dans la partie Mobiliers, sauf erreur de ma part, je ne vois pas de descriptif concernant le plan Détail Nettoyage ARI et Détail Stockage PLG-SAV, faut-il prévoir meubles bas et plan de travail?
Faut-il prévoir des tablettes sur crémaillères et consoles dans le Local Ménage?

Merci

[26/09/2025 08:50:07] Bonjour,

Veuillez trouver les questions/réponses suivantes :

Avez-vous un plan et un descriptif plus détaillés pour la Salle de réchauffe / Cuisine? :
Voir le carnet de détails modifié indice B des planches de détails ont été ajouté.

Dans la partie Mobiliers, sauf erreur de ma part, je ne vois pas de descriptif concernant le plan Détail Nettoyage ARI et Détail Stockage PLG-SAV, faut-il prévoir meubles bas et plan de travail? :
C'est soit de l'existant soit au lot plomberie.

Faut-il prévoir des tablettes sur crémaillères et consoles dans le Local Ménage? : Non.

Ce carnet de détails indice B est aussi en réponse à la question n°195.

Cordialement.

[23/09/2025 à 12:11:43] Pour le lot 12,

Au CCTP, on doit la totalité des cylindres sur organigramme , "La fourniture de tous les canons européens à l'entrepreneur des portes extérieures et des portails et portillons". Pouvez-vous nous indiquer les quantités et les dimensions de cylindres?
Merci

[23/09/2025 12:33:02] Bonjour,

Veuillez trouver la réponse suivante :

Non, vous avez toutes les informations dans les documents transmis et avec la visite, pour rendre une offre.

Cordialement.

Questions / Réponses

[23/09/2025 à 11:37:57] Merci de confirmer tel que décrit dans le CCTP du lot GO « 3.7 et 3.8 » que les escaliers et rampes d'accès PMR extérieurs sont bien à la charge du lot n°3 ?
Merci de confirmer que les remblais techniques de réhausse suite à la démolition du bâtiment ASSEDIC sous l'emprise du nouveau bâtiment sont bien à la charge du lot n°3 tel que décrit au CCTP GO « 3.4.6 » ?
Merci de confirmer que les remblais périmétriques « toute hauteur » du nouveau bâtiment sont bien à la charge du lot n°3 tel que décrit au CCTP GO « 3.4.5 » et que ces remblais doivent être réaliser jusqu'aux niveaux des futurs aménagements extérieur ? (Extrait CCTP GO : L'entrepreneur devra le remblaiement entre les talus provisoire réalisés et les parties des ouvrages en infrastructure. Ce remblaiement pourra atteindre ponctuellement 5m de hauteur)
Merci de confirmer que la démolition du mur de soutènement en sortie d'atelier ainsi que tous les murs de soutènement en périphérie du bâtiment ASSEDIC est bien prévu au lot n°1 tel que décrit dans les plans ainsi que dans le CCTP démolition ?

Merci de confirmer que la démolition des murs de clôtures sont bien à la charge du lot n°1 commis décrit dans le CCTP démolition ?

[24/09/2025 16:45:31] Bonjour,

Veuillez trouver les questions/réponses suivantes :

-Merci de confirmer tel que décrit dans le CCTP du lot GO « 3.7 et 3.8 » que les escaliers et rampes d'accès PMR extérieurs sont bien à la charge du lot n°3 ? :
La rampe PMR de l'entrée est à la charge du lot VRD, l'escalier est à la charge du lot gros œuvre.

-Merci de confirmer que les remblais techniques de réhausse suite à la démolition du bâtiment ASSEDIC sous l'emprise du nouveau bâtiment sont bien à la charge du lot n°3 tel que décrit au CCTP GO « 3.4.6 » ? :
Les remblais sont prévus au lots VRD, le chapitre §3.4.6. du lot GO est un doublon et va être supprimé pour laisser les remblais complet au VRD ça facilitera l'interface.

-Merci de confirmer que les remblais périmétriques « toute hauteur » du nouveau bâtiment sont bien à la charge du lot n°3 tel que décrit au CCTP GO « 3.4.5 » et que ces remblais doivent être réaliser jusqu'aux niveaux des futurs aménagements extérieur ? (Extrait CCTP GO : L'entrepreneur devra le remblaiement entre les talus provisoire réalisés et les parties des ouvrages en infrastructure. Ce remblaiement pourra atteindre ponctuellement 5m de hauteur) :
Les remblais sont prévus au lots VRD, le chapitre §3.4.5. du lot GO est un doublon et va être supprimé pour laisser les remblais complet au VRD ça facilitera l'interface.

-Merci de confirmer que la démolition du mur de soutènement en sortie d'atelier ainsi que tous les murs de soutènement en périphérie du bâtiment ASSEDIC est bien prévu au lot n°1 tel que décrit dans les plans ainsi que dans le CCTP démolition ? :
Elle est prévu au lot VRD.

-Merci de confirmer que la démolition des murs de clôtures sont bien à la charge du lot n°1 commis décrit dans le CCTP démolition ? :
Le lot 1 prévoira la démolition des murs de clôtures y compris l'ouverture dans le mur nécessaire à la création du nouveau portail et accès de chantier.

Cordialement.

Questions / Réponses

[23/09/2025 à 10:42:35] Pouvez-vous nous confirmer (comme décrit au CCTP GO 3.4.5) que les remblais périmétriques au pourtour de l'extension de bâtiment doivent être réalisés par le lot GO ? Pouvez-vous nous confirmer la cote de remblai de réception du lot VRD ? Sachant que le CCTP précise des remblais de 5 m de hauteur par le GO.

[23/09/2025 12:27:51] Bonjour,

Veuillez trouver la réponse suivante :

Les remblais sont prévus au lot VRD, le chapitre §3.4.5. du lot GO est un doublon et va être supprimé pour laisser les remblais complet au VRD, cela facilitera l'interface.

Cordialement.

[23/09/2025 à 10:31:16] Bonjour,

Concernant les mâts d'éclairage LED quel produit souhaitez-vous ?

Cordialement.

[23/09/2025 12:00:45] Bonjour,

Veuillez trouver la réponse suivante :

Le CCTP décrit le modèle souhaité, c'est un modèle classique, voici un visuel type (pièce jointe).

Cordialement.

[23/09/2025 à 09:23:30] Bonjour,

Pour la création de la voirie lourde, quel trafic est attendu (PL/j) ainsi que la portance ?

Cordialement.

Questions / Réponses

[23/09/2025 12:24:15] Bonjour,

Veuillez trouver les questions/réponses suivantes :

Pour la création de la voirie lourde, quel trafic est attendu (PL/j) ainsi que la portance ? :
Il faut que les chaussées soient capables de supporter les types de véhicules décrits au CCTP, respecter les préconisations de l'étude de sol qui vous donnent les valeurs minimales et typo à respecter sur vos plateformes et différentes couches.
Avec ces éléments, vous êtes en capacité de déterminer les portances pour respecter les hypothèses fournies.

Cordialement.

[23/09/2025 à 08:54:11] Le Lot N°1 doit-il les démolitions attenantes en béton, type rampe d'accès ASSEDIC depuis accès domaine public, mur de soutènement béton arrière, rampe véhicule et murs et escaliers ?

[23/09/2025 11:36:35]
Bonjour,

Veuillez trouver les questions/réponses suivantes :

Le Lot N°1 doit-il les démolitions attenantes en béton, type rampe d'accès ASSEDIC depuis accès domaine public, mur de soutènement béton arrière, rampe véhicule et murs et escaliers ? :

Le lot 1 doit :" Démolition de tous les ouvrages extérieurs (rampe pmr, clôture, etc.).
Démolition de l'escalier et du muret de séparation sur la limite Nord Est avec le centre de secours".
La voirie allant de la cour basse à la cour haute est à démolir par le lot VRD.

Cordialement.

[22/09/2025 à 12:02:44] Bonjour
Une ligne de vie représentée sur plan n'est par repérée en bleu, comme les autres, dans le cctp. Est-elle à chiffrer ?
Cordialement

[23/09/2025 11:55:50] Bonjour,

Veuillez trouver la question/réponse suivante :

Une ligne de vie représentée sur plan n'est par repérée en bleu, comme les autres, dans le cctp. Est-elle à chiffrer ? :

Oui, il conviendrait de prévoir la ligne de vie sur la salle polyvalente également.

Cordialement.

Questions / Réponses

[22/09/2025 à 11:46:12] Bonjour Les lanterneaux de désenfumage sont décrits avec un affaiblissement acoustique qui n'est pas évoqué dans l'étude acoustique (excepté pour la salle polyvalente pour laquelle vous avez déjà apporté une réponse). Le lanterneau de désenfumage à double vantaux est demandé sans affaiblissement, les lanterneaux fixes sont décrits sans affaiblissement et remplissage polycarbonate 10 mm alors que les autres lanterneaux sont en 16mm. Sur la salle se sport nous aurions donc le désenfumage en acoustique et polycabonate 16mm et les fixes sans acoustique et remplissage 10 mm. L'étude thermique évoque les performances d'un produit verrier Velux avec rupture de pont thermique. Nous vous prions donc de préciser les éléments suivants: Lanterneau double vantaux: performances acoustiques et thermiques en Urc , Lanterneaux cages escalier nécessité performances acoustiques et performances thermiques en Urc, Salle polyvalente: performances thermiques en Urc (déjà évoqué sans acoustique) Salle de sport : performances thermiques en Urc et acoustiques de chaque type de lanterneaux.
Pour tous les zones : nécessité d'une rupture de pont thermique pour tous les lanterneaux
Cordialement

[24/09/2025 11:43:27] Bonjour,

Veuillez trouver la réponse suivante :

Les affaiblissements acoustiques indiqués sur le CCTP ne sont pas des exigences mais les caractéristiques techniques du modèle pris en exemple sur le CCTP.
Du point de vue acoustique, il faut se référer à l'étude acoustique sur laquelle nous n'avons pas d'exigence supplémentaire d'amélioration.

Concernant la thermique, les lanterneaux sont biens en PCA, l'étude thermique va être mise à jour, nous partons sur le même produit partout, à savoir PCA de 16 mm avec U de 1.9 mini pour les locaux chauffés et RE2020/2012.
Prévoir une costière isolée pour les locaux chauffés à minima.

Cordialement.

[22/09/2025 à 11:44:41] Concernant le Lot n°2 :
Q1 : Doit-on un débord de plateforme pour le lot n°3 ? Si oui, de quelle largeur ?
Q2: Qui doit les remblais techniques de périphérie après construction des bâtiments ?
Q3 : Qui doit le muret de soutènement, la création de la rampe et de l'escalier de l'entrée principale ?
Q4 : Pouvez-vous nous confirmer la côte NGF de réception de la plateforme après démolition ASSEDIC ?

Questions / Réponses

[23/09/2025 12:22:18] Bonjour,

Veuillez trouver les questions/réponses suivantes :

Q1 : Doit-on un débord de plateforme pour le lot n°3 ? Si oui, de quelle largeur ?
Oui idéalement 3m.

Q2: Qui doit les remblais techniques de périphérie après construction des bâtiments ?
Les remblais sont prévus au lots VRD, le chapitre §3.4.5. du lot GO est un doublon et va être supprimé pour laisser les remblais complet au VRD, cela facilitera l'interface.

Q3 : Qui doit le muret de soutènement, la création de la rampe et de l'escalier de l'entrée principale ?
La rampe et muret sont au VRD et l'escalier au GO.

Q4 : Pouvez-vous nous confirmer la côte NGF de réception de la plateforme après démolition ASSEDIC ?

Nous ne pouvons confirmer une côte précise, le démolisseur doit purger l'ensemble et remblayer les fondations.
Un nivellement sera effectué à minima -0.80m du niveau 0 du sous sol existant, à valider en exe.

Cordialement.

[22/09/2025 à 08:32:34] Qu'elles sont les différences entre le nouveau et l'ancien CCTP du lot 18 ?

[22/09/2025 13:27:08] Bonjour,

Veuillez trouver la réponse ci-jointe :

Les modifications sont l'ajout des alimentations Cf cf des séparateurs hydrocarbures.

Cordialement.

[22/09/2025 à 08:17:22] Bonjour,

Lot Carrelage

Que voulais vous dire par Plots pour passage de canalisations ?

[22/09/2025 13:25:25] Bonjour,

Veuillez trouver la réponse suivante :

Ce sont les plots bétons de protection à carreler autour des canalisations PVC.

Cordialement.

Questions / Réponses

[22/09/2025 à 08:11:31] Bonjour, question pour le lot 11

Comment sont traités les nouvelles maçonnerie, devons-nous prévoir un doublage BA 13 ou sont-elles traitées par un autre lot ?

Merci de votre retour

[22/09/2025 13:28:29] Bonjour,

Veuillez trouver la réponse suivante :

Les maçonneries non doublées sont simplement peintes.

Cordialement.

[19/09/2025 à 09:43:08] Bonjour,
Pouvez vous nous donner plus de renseignements concernant le séparateur hydrocarbures de l'aire de lavage?
Débit nécessaire?
Merci à l'avance

[19/09/2025 11:03:05] Bonjour,

Veuillez trouver la réponse suivante :

L'aire de lavage est couverte donc vous n'avez pas à traiter d'eau de ruissèlement sur la dalle de l'aire de lavage.

Il n'y a qu'un seul nettoyeur haute pression.

A partir de ces informations, vous pouvez définir le séparateur adapté en lisant les fiches techniques des fabricants.

Cordialement.

[18/09/2025 à 16:37:30] Bonjour,
Concernant le lot désamiantage, avez vous pensé à Inertam comme exutoire de vos déchets amiantés pour que ceux-ci soient détruits et rendus Inertes? Vous pourriez alors être déresponsabilisés de vos déchets amiantés.
Cordialement

Questions / Réponses

[19/09/2025 09:28:14] Bonjour,

Veuillez trouver la réponse suivante :

Les entreprises peuvent proposer une variante libre si elles le souhaite.

Cordialement.

[18/09/2025 à 12:32:20] LOT 9 - Art. 9.14:
Les main-courantes de l'escalier principal ne sont pas dessinées sur les plans.
Doit-on prévoir une main-courante sur poteau sur les 3 marches de l'escalier principal ?
Doit-on en prévoir une sur la rampe PMR ?
Merci de préciser svp.

[23/09/2025 11:50:48] Bonjour,

Veuillez trouver les réponses suivantes :

Le carnet de détail complété avec des planches spécifiques aux escaliers viennent d'être intégrés dans le DCE.

Les éléments à prévoir, sur le principe des garde corps décrits au cctp, sont dessinés dans le carnet de détail indice A.

Cordialement.

[18/09/2025 à 12:08:58] LOT N°09:

Les châssis OF1 sont prévus sans store et avec VR sur la nomenclature (22) et avec stores sur le DPGF.
Pouvez-vous préciser svp.

Il est, a priori, prévu 2 enseignes sur le DPGF. Je n'en vois qu'une sur les plans de façades.
Pouvez-vous indiquer ou se trouve la deuxième svp.

Merci

Questions / Réponses

[18/09/2025 15:53:44] Bonjour,

Veuillez trouver les questions/réponses suivantes :

-Les châssis OF1 sont prévus sans store et avec VR sur la nomenclature (22) et avec stores sur la DPGF. Pouvez-vous préciser svp. : Il faut se fier à la nomenclature.

-Il est, a priori, prévu 2 enseignes sur la DPGF. Je n'en vois qu'une sur les plans de façades. Pouvez-vous indiquer ou se trouve la deuxième svp.: Enseignes il y a le texte : "SAPEURS POMPIERS - LIBERTE EGALITE FRATERNITÉ" et il y a sur la tour de manœuvre le n° " 18 + le casque de pompier".

Cordialement.

[18/09/2025 à 11:19:20] Bonjour,
Sur les détails du projet, la création des acrotères de la terrasse chambres (poteaux et lisses métalliques), ainsi que la réhausse des acrotères des terrasses bureaux (tubes métalliques) sont à la charge de qui ?

[18/09/2025 13:34:36] Bonjour,

Veuillez trouver la réponse suivante :

La création de ces acrotères métalliques est à la charge du lot charpente métallique.

Cordialement.

[18/09/2025 à 10:33:48] Bonjour,

Lot 13

Il y a pas de plan concernent la faïence ? Plan revêtement mural ? Pouvez vous les mettre a disposition

Merci d'avance

[18/09/2025 13:36:18] Bonjour,

Veuillez trouver la réponse suivante :

Les plans de repérage se trouvent dans le carnet de détail, néanmoins nous nous sommes rendus compte d'une erreur de hachure, que nous corrigeons le carnet de détail modifié sera renvoyé en début de semaine prochaine.

Cordialement.

Questions / Réponses

[18/09/2025 à 10:04:51] Bonjour, question pour le lot 11 -
Nous avons constaté des prescriptions différentes entre les plans de repérage faux plafond et la notice acoustique au niveau des faux plafonds. Par exemple :
- Dalle de faux plafond type Ekla Alpha W 0.95, quasi partout dans l'existant (plafond standard) aux plans et demandé en dalle avec un Alpha W de 0.75 dans la notice acoustique.
- Dalle de faux plafond type Ekla Alpha W 0.95 quasi partout dans l'extension aux plans et demandé en Blanka dans la notice acoustique.
- Dalle Blanka demandée dans la salle polyvalente aux plans et en Ekla dans la notice acoustique.
Que devons-nous suivre ?
Les dalles type Blanka 46 db traitent essentiellement l'atténuation latérale entre pièces, dans la mesure où les locaux sont en cloison placostil toute hauteur (tenue mécanique) en périphérie ce type de dalle est-il nécessaire dans les pièces courantes dans l'extension comme les bureaux ou open space par exemple.
Merci de votre retour

[18/09/2025 13:32:26] Bonjour,

Veuillez trouver la réponse suivante :

Vous devez suivre l'étude acoustique en priorité.

Cordialement.

[17/09/2025 à 14:26:47] Bonjour,

Concernant la phase IV (2 mois de travaux), le lot n°2 VRD doit créer une rampe d'accès chantier (NGF : 80.05) depuis le Boulevard Jean Bouin ainsi que l'ensemble des terrassements, y compris l'extension n°1 (NGF : 78.97).
Le lot n°3 Gros Œuvre n'intervenant que pendant la phase V (10 mois de travaux) doit quant à lui exécuter sa propre plateforme pour inclusion rigide et pieux (NGF : 79.65). Cette configuration engendre une zone d'interface (entre l'accès et le bâtiment) avec des niveaux altimétriques divergents, ainsi que des contraintes en matière de sécurité.
Pourriez-vous préciser si la réalisation de l'accès longeant le bâtiment est impérative malgré les pentes conséquentes constatées, sachant qu'un autre accès chantier est déjà prévu ? Cet accès peut être fait après l'intervention du lot n°3 GO ?

Pouvez-vous nous préciser ce qui est attendu concernant le marquage de l'abri vélo (un panneau, deux logos vélos ?) Où sont localisées les places PMR qui ne figurent pas sur le plan ?

Cordialement.

Questions / Réponses

[18/09/2025 09:27:19] Bonjour,

Veuillez trouver les questions/réponses suivantes :

-Concernant la phase IV (2 mois de travaux), le lot n°2 VRD doit créer une rampe d'accès chantier (NGF : 80.05) depuis le Boulevard Jean Bouin ainsi que l'ensemble des terrassements, y compris l'extension n°1 (NGF : 78.97). Le lot n°3 Gros Œuvre n'intervenant que pendant la phase V (10 mois de travaux) doit quant à lui exécuter sa propre plateforme pour inclusion rigide et pieux (NGF : 79.65). Cette configuration engendre une zone d'interface (entre l'accès et le bâtiment) avec des niveaux altimétriques divergents, ainsi que des contraintes en matière de sécurité.
Pourriez-vous préciser si la réalisation de l'accès longeant le bâtiment est impérative malgré les pentes conséquentes constatées, sachant qu'un autre accès chantier est déjà prévu ? Cet accès peut être fait après l'intervention du lot n°3 GO ? :
Cet accès n'est pas obligatoirement à réaliser en phase 4 mais pourra être réalisé en phase 5 en corrélation avec la construction de l'extension, ça n'est pas un problème puisqu'on a un deuxième accès de chantier.

-Pouvez-vous nous préciser ce qui est attendu concernant le marquage de l'abri vélo (un panneau, deux logos vélos ?) :
Il s'agit juste de lignes de marquage au sol délimitant les places 2 roues (vélos et motos), il n'est pas prévu de panneaux ni de logo.

-Où sont localisées les places PMR qui ne figurent pas sur le plan ? :
Il y aura une seule place PMR (code du travail pas ERP), à localiser en phase chantier.

Cordialement.

[16/09/2025 à 16:25:26] Bonjour,

Lot 13 Carrelage/Faïence,

13.2 Dépose, nous devons déposer le carrelage et le sol souple ?
Quel sont les emplacement de carrelage a déposer ? Devons nous tous déposer et faire un ragréage puis une pose.

Derniere question les escalier avec du carrelage existant devons nous aussi la dépose ? Toute la partie blanche des plan reperage du sol.

Merci d'avance de votre réponse.

Questions / Réponses

[17/09/2025 15:37:02] Bonjour,

Veuillez trouver les questions/réponses suivantes pour le lot 13 - Carrelage/Faïence :

-13.2 Dépose, nous devons déposer le carrelage et le sol souple ? : Nous vous invitons à lire le paragraphe : "3.2.16 Travaux de dépose de carrelage" au lot Gros œuvre - oui, vous devez la dépose des sols souples.

-Quels sont les emplacements de carrelage a déposer ? Devons nous tous déposer et faire un ragréage puis une pose : Voir réponse ci-dessus.

-Les escaliers avec du carrelage existant devons nous aussi la dépose ? : Toute la partie blanche des plans repérage du sol. Les zones blanches sont les zones où l'on conserve le sol existant.

Cordialement.

[16/09/2025 à 11:08:34] LOT 12 - MENUISERIES INTERIEURES
Bonjour,
Concernant l'organigramme, pourrions-nous avoir des informations supplémentaires afin de compléter le tableau des combinaisons comme indiqué dans le CCTP article 12.3, à savoir la marque et le numéro de plan correspondant ?
Merci par avance

[17/09/2025 15:31:32] Bonjour,

Veuillez trouver la réponse suivante :

L'organigramme sera complètement neuf il n'y a pas de marque de prédéfinie.

L'organigramme demandé par le maitre d'ouvrage nous a été décrit comme tel :

"Une combinaison avec passe général et passes partiels en parapluie
Nombre de passe à fournir :
Passe général : 5U
Passe ménage : 5U
Passe locaux techniques / prestataires : 5U
Passe partiel officiers : 10U
Passe mécanique : 5U
Passe lingerie : 5U
Passe partiel chef de garde : 5U
Autre passe partielle : 5U".

Cordialement.

Questions / Réponses

[16/09/2025 à 10:41:42] Bonjour,

Sauf erreur de ma part, je n’ai pas trouvé de plan de repérage concernant la peinture de propreté.
Pouvez-vous m’indiquer si celle-ci est bien prévue dans les locaux suivants :

tour de séchage,

réserve tuyaux,

local karcher,

ainsi que tout autre local technique concerné ?

Je vous remercie pour votre retour.

[17/09/2025 15:27:37] Bonjour,

Je vous transmets les questions/réponses suivantes :

Sauf erreur de ma part, je n’ai pas trouvé de plan de repérage concernant la peinture de propreté.
Pouvez-vous m’indiquer si celle-ci est bien prévue dans les locaux suivants :

-tour de séchage : Oui

-réserve tuyaux : Oui

-local karcher : Oui

Ainsi que tout autre local technique concerné ? : c'est une erreur de frappe, cela veut dire ainsi que tous les locaux techniques et les murs des remises (au-dessus de 1.80m),

compris mur en fibralith du gymnase existant et locaux remises (tous les locaux donnant directement dans la remise (donc tout le rdc sauf la partie bureau-vestiaires-lingerie).

Cordialement.

[16/09/2025 à 09:04:23] Bonjour,
Concernant le lot 2, pouvons nous ajouter des lignes de prix sur la DPGF de base pour des prestations nécessaire aux travaux demandés ?
Pour exemple chapitre 2.15 Signalisation horizontale et verticale et chapitre 2.17 Portails et clôtures nous estimons que certains prix sont manquants. (lignes, panneaux, dépose de portails accès boulevard Jean Bouin...)
Dans l'attente,
Cordialement.

Questions / Réponses

[16/09/2025 12:22:23] Bonjour,

Veuillez trouver ci dessous la question/réponse suivante :

Concernant le lot 2, pouvons nous ajouter des lignes de prix sur la DPGF de base pour des prestations nécessaire aux travaux demandés ? : Non.

Pour exemple, chapitre 2.15 Signalisation horizontale et verticale et chapitre 2.17 Portails et clôtures, nous estimons que certains prix sont manquants. (lignes, panneaux, dépose de portails accès boulevard Jean Bouin...) : Vous pouvez remplir la DPGF comme suit :

-lignes : à remplir dans signalisation horizontale
-panneaux : à remplir dans panneaux stop
-dépose de portail, vous pouvez ajouter "et boulevard Jean Bouin " à la suite de A Briand.

Vous pouvez également joindre un devis détaillé au format qui vous convient en annexe.

Cordialement.

[16/09/2025 à 08:26:27] Bonjour,

Lot 13

1er Question : Pour le carrelage existant (Sur les plan de couleur Blanc) nous devons la dépose également ? Si oui quel est le format du carrelage remplacent.

2eme Question : Je ne trouve pas les plan pour la dépose et pour les revêtements muraux ? (PDF)

[18/09/2025 16:37:45] Bonjour,

Veuillez trouver les questions/réponses suivantes :

1er Question : Pour le carrelage existant (sur les plan de couleur Blanc), nous devons la dépose également ? Si oui quel est le format du carrelage remplacent :
Les zones en blanc sont les zones où le carrelage est conservé.

2eme Question : Je ne trouve pas les plans pour la dépose et pour les revêtements muraux ? (PDF) :
Concernant les prestations de dépose nous avons déjà répondu deux fois, je vous invite à lire les réponses déjà transmises.
Il n'y a pas de plan de revêtements muraux existants.

Cordialement.

Questions / Réponses

[15/09/2025 à 18:39:39] Bonjour,
Dans le cadre de notre étude du lot 06 couverture-étanchéité, nous avons relevés des incohérences entre l'étude acoustique et le CCTP, les lanterneaux de la salle polyvalente sont décrit en PCA10 dans le CCTP, et en vitrage 4-16-6 dans l'étude acoustique, ainsi qu'une isolation sur bac acier en Laine de roche dans l'étude acoustique, alors qu'il est indiqué une isolation mousse polyuréthane dans le CCTP.
De plus concernant la salle de sport existante, le complexe d'étanchéité est il à prévoir en réfection, nous ne retrouvons aucune description détaillée dans le CCTP.
Vous remerciant pour votre retour,
Cordialement,

[19/09/2025 11:30:34] Bonjour,

Veuillez trouver les réponses suivantes :

- Dans le cadre de notre étude du lot 06 couverture-étanchéité, nous avons relevés des incohérences entre l'étude acoustique et le CCTP, les lanterneaux de la salle polyvalente sont décrit en PCA10 dans le CCTP, et en vitrage 4-16-6 dans l'étude acoustique :
Il avait été initialement prévu par Acoucibe une amélioration acoustique pour limiter l'impact si la salle servait à des fêtes régulières, ce qui n'est pas le cas. Ainsi, nous avions décidé avec le MOA de conserver le PCA10 qui n'aggrave pas la situation de l'existant conformément à la réglementation. Donc l'entreprise doit répondre sur du PCA 10.

-Ainsi qu'une isolation sur bac acier en Laine de roche dans l'étude acoustique, alors qu'il est indiqué une isolation mousse polyuréthane dans le CCTP :
C'est bien du PIR.

-De plus concernant la salle de sport existante, le complexe d'étanchéité est il à prévoir en réfection, nous ne retrouvons aucune description détaillée dans le CCTP :
Non, il n'y a pas de réfection de cette couverture mais des percements et reprises d'étanchéité pour les sorties en toitures (cf plan cvc).

Cordialement.

[15/09/2025 à 11:38:28] Bonjour,
Nous souhaitons savoir si :
- le lot 1 démolition - désamiantage doit sa propre base vie et installations avec clôtures sachant que le lot gros œuvre intervient plus d'un an avant
- pour le lot 1, peut on ajouter des postes dans le bordereau de prix
Merci pour vos réponses
Cordialement,

Questions / Réponses

[15/09/2025 13:16:45] Bonjour,

Veuillez trouver les questions/réponses suivantes :

-pour le lot 1 démolition - désamiantage doit sa propre base vie et installations avec clôtures sachant que le lot gros œuvre intervient plus d'un an avant : NON, le lot 1 utilisera la base vie mise à disposition par le lot Gros œuvre;
-pour le lot 1, peut on ajouter des postes dans le bordereau de prix ? : NON, mais vous pouvez ajouter une annexe détaillant votre devis.

Cordialement.

[15/09/2025 à 09:40:42] Bonjour,
Nous n'avons pas vu le diagnostic PEMD dans le DCE ? Est il possible de le récupérer ?
Merci par avance.

[18/09/2025 08:30:40] Bonjour,

Veuillez trouver la réponse suivante :

Le processus pour faire réaliser un diagnostic PEMD est en cours et sera fourni au démarrage de chantier.

Cordialement.

[12/09/2025 à 10:08:29] Qu'elle est l'emplacement des luminaires type T1 ? Nous ne les trouvons pas sur les plans.

[15/09/2025 10:50:11] Bonjour,

Veuillez trouver la réponse suivante :

Les luminaires T1 intérieurs sont bien présents sur les plans et sont implantés dans les sanitaires.

Le luminaire T1 extérieur est bien présent sur les plans et est implanté à proximité des places pour véhicules électriques.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement.

Questions / Réponses
[11/09/2025 à 10:10:49] Bonjour, Concernant le lot gros oeuvre : Dans l'article 3.2.9 Bouchements horizontaux, il est prévu le bouchement d'une partie du caniveau extérieur de la remise existante. Pouvez vous nous apporter des précisions concernant cette prestation et sa localisation? Pouvez vous nous confirmer que la condamnation du puit de plongée est bien à la charge du lot VRD? Pouvez vous nous apporter des précisions (notamment localisations) concernant le poste 3.2.6 Création de trémie? Pouvez vous nous confirmer que la plateforme de travail pour la machine à micropieux est bien à la charge du lot VRD? Pouvez vous nous confirmer que le remblaiement de mise à niveau de l'extension de la zone bureaux/instruction jusque sous la matelas de répartition des inclusions rigides est bien à la charge du lot VRD? Idem pour le remblaiement technique de réhausse au droit du bâtiment ASSEDIC? Pouvez vous nous confirmer que les rampes d'accès PMR accès nord de l'extension et accès sud bâtiment existant sont bien à la charge du lot VRD? Le mur de soutènement en sortie de l'atelier mécanique qui retient les terres du talus sera t'il démolie par le lot VRD en même temps que les terrassements? Pouvez vous nous préciser qui doit le démolition du muret de clôture sur rue? Cordialement

Questions / Réponses

[16/09/2025 16:29:14] Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous les questions/réponses suivantes :

-Dans l'article 3.2.9 Bouchements horizontaux, il est prévu le bouchement d'une partie du caniveau extérieur de la remise existante. Pouvez-vous nous apporter des précisions concernant cette prestation et sa localisation ? : Il s'agit d'une erreur, c'est un doublon avec le caniveau dont il est question pour le vestiaire feu à l'alinéa précédent.

-Pouvez-vous nous confirmer que la condamnation du puit de plongée est bien à la charge du lot VRD? : Nous confirmons et précisons que le Lot2 VRD doit conformément à son CCTP §2.02 - « Vidange et démolition de la fosse de plongée sur l'emprise de la future salle de sports. Cette fosse sera simplement arasée à la cote 83.30 m environ et comblée. Il est précisé que les fondations du bâtiment qui va la recouvrir sont sur pieux avec un dallage porté. Pour la sécurité en phase travaux, il conviendra néanmoins de la remplir en totalité avec un finition en GNT sur les 15 derniers cm. »

-Pouvez-vous nous apporter des précisions (notamment localisations) concernant le poste 3.2.6 Création de trémie? : L'entreprise doit se référer au plan CVC et CFF pour l'implantation des trémies et des réservations. Il appartient à l'entreprise de gros œuvre de réaliser l'ensemble des percements dont le diamètre est supérieur à Ø 100 mm.

-Pouvez-vous nous confirmer que la plateforme de travail pour la machine à micropieux est bien à la charge du lot VRD? : Nous confirmons et précisons que le Lot2 VRD doit cette prestation conformément à son CCTP §2.03. Le Lot 3 Gros-œuvre doit le matelas de répartition associé aux inclusions rigides : « Le remblai de mise à niveau du fond de forme matelas de répartition sera réalisé par le lot VRD ».

-Pouvez-vous nous confirmer que le remblaiement de mise à niveau de l'extension de la zone bureaux/instruction jusque sous la matelas de répartition des inclusions rigides est bien à la charge du lot VRD? Idem pour le remblaiement technique de réhausse au droit du bâtiment ASSEDIC ? : Nous confirmons et précisons que le Lot2 VRD doit cette prestation conformément à son CCTP §2.03.

-Pouvez-vous nous confirmer que les rampes d'accès PMR accès nord de l'extension et accès sud bâtiment existant sont bien à la charge du lot VRD ? : Nous confirmons et précisons que le Lot2 VRD doit cette prestation conformément à son CCTP §2.08.

-Le mur de soutènement en sortie de l'atelier mécanique qui retient les terres du talus sera t'il démolie par le lot VRD en même temps que les terrassements ? : Oui.

-Pouvez-vous nous préciser qui doit la démolition du muret de clôture sur rue ? : Au lot VRD et au lot démolition selon la localisation et le phasage.

Cordialement.

Questions / Réponses

[10/09/2025 à 15:54:14] LOT ELECTRICITE

Dans le chapitre 2.33 Automate de gestion d'alerte pouvez-vous apporté plus de précision:
- quelle est le modèle de sonnerie de feu intérieur à prévoir?
- quelle est le modèle de sonnerie de feu extérieur à prévoir?
- quelle est le modèle d'éclairage "alerte feu" à prévoir?

[11/09/2025 13:16:57] Bonjour,

Les sonneries feu doivent être audibles sur tout le site.
Il n'y a pas de modèle défini pour l'éclairage.

Cordialement.

[10/09/2025 à 14:24:29] Bonjour,

Serait - il possible d'avoir les plans en format .pln (Archicad)

Avec nos remerciements.

[11/09/2025 09:49:31] Bonjour,

Je vous transmets la réponse à la question suivante :

Serait - il possible d'avoir les plans en format .pln (Archicad) : Non, nous ne travaillons pas sur ce logiciel, les dwg vous ont été fournis.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement.

[10/09/2025 à 12:09:35] Bonjour,
QUESTION 1:
Pouvez vous nous indiquez la largeur des murs ossature bois (145mm ou 220mm)
QUESTION 2:
Pourquoi prévoir un chevronnage supplémentaire sur l'ossature car le détail indique un panneau sandwich?
Cordialement,

Questions / Réponses

[17/09/2025 13:01:44] Bonjour,

Veuillez trouver les questions/réponses suivantes :

- Pouvez-vous nous indiquez la largeur des murs ossature bois (145mm ou 220mm) ? :
La structure porteuse du niveau R+1 de la nouvelle extension est constituée de portiques en bois lamellé-collé, et non de murs à ossature bois. Les montants/poteaux situés à l'intérieur des façades ont uniquement pour rôle de supporter les menuiseries et de transmettre les efforts horizontaux le long des façades, par l'intermédiaire d'écharpes/diagonales de contreventement. La largeur de ces montants/poteaux est celle indiquée sur les plans.

- Pourquoi prévoir un chevronnage supplémentaire sur l'ossature car le détail indique un panneau sandwich? Il s'agit en réalité d'une ITE composée de plateaux de bardage + isolant + parement extérieur, et non d'un panneau sandwich. Le chevronnage supplémentaire sur l'ossature relève d'un choix architectural et sert de support aux chevêtres des menuiseries extérieures.

Cordialement.

[10/09/2025 à 09:01:34] Qu'elles sont les prestations provisoires à prévoir au lot 18 dans les locaux à occupation temporaire (administratif et foyer de l'ancien bâtiment ASSEDIC et chambres au R+1) lors des phases 1 à 3 ?

[17/09/2025 12:59:03] Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous la réponse suivante :

Il n'est pas prévu de prestation outre le maintien en fonctionnement des équipements existants.

Cordialement.

[10/09/2025 à 08:50:21] Doit-on prévoir des enrouleur spécifiques au SDIS avec anti-démarrage du camion avant d'avoir débranché la prise ou des enrouleurs standard suivant CCTP ?

[17/09/2025 12:57:24] Bonjour,

Veuillez trouver la réponse suivante :

Les enrouleurs sont standards, comme prévu au CCTP.

Cordialement.

[10/09/2025 à 08:46:53] Doit-on prévoir des panneaux photovoltaïques lestés ou soudés sur toiture ?

Questions / Réponses

[17/09/2025 12:55:53] Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous la réponse suivante :

Les supports des panneaux photovoltaïques seront soudés, se référer au CCTP du lot n°6 COUVERTURE – ETANCHEITE.

Cordialement.

[10/09/2025 à 08:40:18] Les sonneries feux sont-elles fournis par le SDIS suivant article 2.33.1 ou à charge du lot 18 suivant article 2.33.3 ?

[17/09/2025 12:53:48] Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous la réponse suivante :

Les sonneries feux sont à la charge du lot n°18.

Cordialement.

[10/09/2025 à 08:37:53] Qu'elle est la différence entre les PC Secourues et les PC Normales, sachant que le délestage ne concerne que certaines alimentations décrites au chapitre 2.11.1 mais pas les circuits PC ?

[17/09/2025 12:52:15] Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous la réponse suivante :

Les PC Secourues seront rouges et équipés d'un détrompeur. Elles seront protégées par un disjoncteur 30 mA de type SI.

Cordialement.

[09/09/2025 à 17:21:23] Pour le lot 12 Menuiseries Intérieures, que devons-nous prévoir sur les portes coulissantes 2 vantaux conservées comme "Galerie Tech-Travée 1", il s'agit de bloc-porte métallique ou est-ce au lot n°9 de s'en occuper ?
Egalement, pour les blocs-portes métalliques battantes "conservés" donnant au Réserve 1, perche au feu, devons-nous prévoir quelque chose ou est-ce au lot n°9 Menuiseries Extérieures - Serrurerie ?

Questions / Réponses

[11/09/2025 09:36:30] Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous les questions/réponses suivantes pour le lot 12 - Menuiseries intérieures :

Que devons-nous prévoir sur les portes coulissantes 2 vantaux conservées comme "Galerie Tech-Travée 1", il s'agit de bloc-porte métallique ou est-ce au lot n°9 de s'en occuper ? Il n'est pas prévu de rénovation de ces portes, elles sont conservées.

Pour les blocs-portes métalliques battantes "conservés" donnant au Réserve 1, perche au feu, devons-nous prévoir quelque chose ou est-ce au lot n°9 Menuiseries Extérieures - Serrurerie ? Il n'est rien prévu au lot n°9, il faut prévoir à votre lot de les équiper de nouveaux cylindres sur organigramme.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement.

[09/09/2025 à 17:15:57] Devons-nous réellement prévoir des cylindres de suretés sur les blocs-portes 2 vantaux dans la circulation ?
Lors de notre visite, aucun de ces blocs-portes n'avait de cylindre. Et ils sont considérés comme issues de secours ?

[11/09/2025 09:30:48] Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous des questions/réponses :

Devons-nous réellement prévoir des cylindres de suretés sur les blocs-portes 2 vantaux dans la circulation ? Oui, avec bouton moleté pour évacuation.

Lors de notre visite, aucun de ces blocs-portes n'avait de cylindre. Et ils sont considérés comme issues de secours ? Voir réponse ci-dessus.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement.

Questions / Réponses
[08/09/2025 à 10:09:10] Bonjour, Question lot n°12 Menuiseries intérieures : Je remarque qu'il y a des doublons entre les lots menuiseries intérieures et extérieures. Pouvez-vous me confirmer qu'il n'est pas nécessaire de chiffrer ? Les butées des portes extérieures ; Le contrôle d'accès des portes extérieures ; Les ventouses des portes extérieures. Faut-il chiffrer de la signalétique sur les portes existantes conservées ? Si oui, pouvez-vous nous donner la localisation. Sur certaines portes, il est écrit "PV" au lieu de "PP", mais sur ces portes il y a déjà un oculus de demandé. Faut-il chiffrer un oculus ou une porte largement vitrée ? Pour les portes 2 vantaux conservés faut-il remplacer les crémones pompiers. Certaines portes ne sont pas dans les nomenclatures, faut-il les chiffrer ? Plan 14C Local Karcher / Aire de lavage Plan 14C Dégagement 1 / Dégagement 2 Plan 15B Escalier / Hall d'entrée 2 Plan 15B Chambre officiers / Hall d'entrée 2 Je remarque également qu'il n'y a aucune porte D.A.S sur le projet, pouvez-vous me confirmer qu'il n'y en a aucune.

Questions / Réponses

[08/09/2025 15:30:38] Bonjour,

Nous vous transmettons les précisions suivantes :

Je remarque qu'il y a des doublons entre les lots menuiseries intérieures et extérieures. Pouvez-vous me confirmer qu'il n'est pas nécessaire de chiffrer ? :
-Les butées des portes extérieures : Prévoir les butées de portes des portes intérieures uniquement
-Le contrôle d'accès des portes extérieures : Le contrôle d'accès des portes exterieures est au lot menuiseries exterieures
-Les ventouses des portes extérieures : Les ventouses des portes exterieures sont au lot menuiseries exterieures.

Faut-il chiffrer de la signalétique sur les portes existantes conservées ? : Oui.
Si oui, pouvez-vous nous donner la localisation : Toutes les portes donnant dans une circulation ou dans une remise.

Sur certaines portes, il est écrit "PV" au lieu de "PP", mais sur ces portes il y a déjà un oculus de demandé.
Faut-il chiffrer un oculus ou une porte largement vitrée ? : Il s'agit de portes avec oculus.

Pour les portes 2 vantaux conservés faut-il remplacer les crémones pompiers ? : Oui.

Certaines portes ne sont pas dans les nomenclatures, faut-il les chiffrer ? :
-Plan 14C Local Karcher / Aire de lavage : Il s'agit d'une porte extérieure, l'aire de lavage n'étant pas fermée.
-Plan 14C Dégagement 1 / Dégagement 2 : Oui (ajouté dans la nomenclature et DPGF modifiés)
-Plan 15B Escalier / Hall d'entrée 2 : Oui (ajouté dans la nomenclature et DPGF modifiés)
-Plan 15B Chambre officiers / Hall d'entrée 2 : Cette porte est conservée.

Je remarque également qu'il n'y a aucune porte D.A.S sur le projet, pouvez-vous me confirmer qu'il n'y en a aucune ? : Non il n'y pas de porte DAS.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement.

[04/09/2025 à 09:08:26] Lot 12
Avez-vous des détails sur "Meuble cuisine et bar" ; "Plan vasque sanitaire public de l'entrée", nous n'avons pas de visuels en 2D ou d'élévations sur ces derniers.
Nous n'avons qu'une vue de dessus sur le meuble cuisine et bar, avez-vous un plan de détails sur ce dernier ?

Questions / Réponses

[11/09/2025 09:41:09] Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous la réponse suivante :

Le plan vasque est un simple plan vasque, il est dessiné en plan et élévation dans le carnet de détail " sanitaire public".

Vous trouverez en pièce jointe la page du mobilier bar qui complétera le carnet de détail.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement.

[01/09/2025 à 15:22:27] Bonjour,
Pouvez-vous nous confirmer que les revêtements de sols souples et carrelages existants seront déposés par les lots carrelages et sols souples?
Pouvez-vous nous confirmer que les revêtements muraux (faïences et autres) seront déposés par les lots faïences et peinture?
Pouvez-vous nous confirmer que tous les équipements techniques (chauffage, ventilation, plomberie, électricité) et leurs réseaux seront déposés par les lots techniques?
Cordialement

[02/09/2025 09:38:29] Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous des questions/réponses :

Pouvez-vous nous confirmer que les revêtements de sols souples et carrelages existants seront déposés par les lots carrelages et sols souples? Oui pour les sols souples, non pour le carrelage car cela est déjà prévu au lot gros œuvre : " 3.2.16 Travaux de dépose de carrelage : Le titulaire du présent lot devra chiffrer dans son offre la dépose complète de carrelage dans les zones non désamiantées du bâtiment existant avant repose d'un nouveau sol dans le cadre de la rénovation".

Pouvez-vous nous confirmer que les revêtements muraux (faïences et autres) seront déposés par les lots faïences et peinture? Oui.

Pouvez-vous nous confirmer que tous les équipements techniques (chauffage, ventilation, plomberie, électricité) et leurs réseaux seront déposés par les lots techniques? Oui.

Cordialement.

Questions / Réponses
[29/08/2025 à 10:55:23] Bonjour, Lot menuiseries intérieures : -Devons-nous prévoir des plaques de propreté type « demi-lune » sur les nouvelles portes (non décrits au CCTP) ? -Devons nous prévoir une performance acoustique sur la porte laverie sale- laverie propre et sur la porte laverie-Habillement (Notice acoustique demande des porte Ra> 45dB entre lingerie et circulation) ? -Devons nous vraiment prévoir une ventouse électromagnétique sur la porte entre le TGBT et la baie info (aucune attente électrique est prévue sur le plan CCF-extension-RDC) ? -Dans le CCTP, il est écrit un oculus rond diamètre 400 ou oculus rectangulaire 300x600 que devons-nous prévoir ? -Pouvez-vous nous préciser la localisation/quantité des Trappes de visites (nous ne les voyons pas sur les plans) ? -Devons-nous prévoir des trappes de visite au niveau de chaque sanitaire ? -Devons-nous prévoir des pictogrammes sur les sanitaires de vestiaires ? -Devons-nous prévoir des pictogrammes sur les sanitaires PLG ? -Souhaitez-vous une signalétique sur les portes neuves stratifiées ? -Devons-nous prévoir des plinthes au droit des murs des locaux avec du béton quartzé ? -Devons-nous prévoir des plinthes au droit des murs des locaux avec de la peinture de sol ? Cordialement

Questions / Réponses

[01/09/2025 13:25:48] Bonjour,

Je vous prie de trouver les questions/réponses pour le lot 12 - Menuiseries intérieures :

-Devons-nous prévoir des plaques de propreté type « demi-lune » sur les nouvelles portes (non décrits au CCTP) ? Les portes devant posséder des plaques de propreté sont indiquées dans la nomenclature des portes intérieures.

-Devons nous prévoir une performance acoustique sur la porte laverie sale- laverie propre et sur la porte laverie-Habillement (Notice acoustique demande des porte Ra> 45dB entre lingerie et circulation) ? Non le but est seulement d'isoler du bruit entre les locaux bruyants et la circulation.

-Devons nous vraiment prévoir une ventouse électromagnétique sur la porte entre le TGBT et la baie info (aucune attente électrique est prévue sur le plan CCF-extension-RDC) ? Oui

-Dans le CCTP, il est écrit un oculus rond diamètre 400 ou oculus rectangulaire 300x600 que devons-nous prévoir ? Prévoir des oculus rectangulaires 300x600.

-Pouvez-vous nous préciser la localisation/quantité des Trappes de visites (nous ne les voyons pas sur les plans) ? Prévoir 20 trappes pour l'ensemble du projet.

-Devons-nous prévoir des trappes de visite au niveau de chaque sanitaire ? voir réponse ci-dessus

-Devons-nous prévoir des pictogrammes sur les sanitaires de vestiaires ? Non les pictogrammes sont sur les portes donnant sur les circulations

-Devons-nous prévoir des pictogrammes sur les sanitaires PLG ? Non

-Souhaitez-vous une signalétique sur les portes neuves stratifiées ? Oui

-Devons-nous prévoir des plinthes au droit des murs des locaux avec du béton quartzé ? Non

-Devons-nous prévoir des plinthes au droit des murs des locaux avec de la peinture de sol ? Prévoir des plinthes au droit de la cloison entre TGBT et local baies Informatiques uniquement.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement.

[27/08/2025 à 16:39:46] Bonjour,

Concernant le lot 14 - sols souples,

Pour la préparation du sol, il est indiqué (rebouchages des trous suite au re-cloisonnement et/ou au désamiantage). Cela signifie-t-il que le sol souple doit être posé directement sur le carrelage existant ?
Aucune dépose du carrelage n’est prévue dans les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP).
Faut-il prévoir une dépose supplémentaire en complément du désamiantage ?
Serait-il possible d’obtenir un plan ou des informations complémentaires sur les pièces /zones concernées par le désamiantage ?

Questions / Réponses

[28/08/2025 13:26:01] Bonjour,

- Pour la préparation du sol, il est indiqué (rebouchages des trous suite au re-cloisonnement et/ou au désamiantage). Cela signifie-t-il que le sol souple doit être posé directement sur le carrelage existant ?
Oui, le sol souple est posé sur le carrelage existant, il faut préparer le support afin de réaliser la pose conformément au DTU sur un support sain et adapté.

- Aucune dépose du carrelage n'est prévue dans les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP). Faut-il prévoir une dépose supplémentaire en complément du désamiantage ?
Non, sauf si nécessaire ponctuellement pour enlever les parties friables pour stabiliser le support.

- Serait-il possible d'obtenir un plan ou des informations complémentaires sur les pièces /zones concernées par le désamiantage ?
Les diagnostics amiantes sont fournis au DCE, les localisations sont indiquées dessus. Il conviendrait de vous reporter aux diagnostics et de prendre connaissance du lot 1- Démolition - Désamiantage.

Cordialement.

[19/08/2025 à 11:37:27] Bonjour,
Sur le CCTP tous les downlights, les dalles, les luminaires étanches et les hublots sont demandés en DALI.
Pouvez vous nous précisez si nous devons du DALI pour tous les luminaires?
merci

[28/08/2025 15:52:08] Bonjour,

Il n'est pas nécessaire de fournir des drivers DALI sur tous les luminaires. Certains devront l'être et d'autre non, c'est pour cela qu'il est notifié au CCTP sous chaque luminaire « Ce luminaire devra être associé à un driver DALI lorsque la pièce dans laquelle il est installé aura un accès à l'éclairage naturel et qu'une sonde de luminosité ou un bouton Touch Dim y seront installés afin de réaliser une gradation».

Afin de quantifier ces besoins, il conviendrait de vous référer aux plans fournis à la présente consultation, sur lesquels vous pourrez repérer aisément les BP Touch Dim ainsi que les sondes de luminosités associées aux commandes DALI.

Cordialement.

[11/08/2025 à 10:18:05] Bonjour,

Visite OBLIGATOIRE, Ent MALLIARD, LEFEBVRE Ophélie, le 26 août 2025 LE MATIN VERS 11H

Questions / Réponses

[11/08/2025 10:59:48] Bonjour,

Concernant la visite de site prévue à l'article 2.10 du Règlement de Consultation, je vous précise que la durée de chaque visite est de 2 heures.

La visite a lieu uniquement aux dates mentionnées et ce, soit de 10h00 à 12h00 soit de 14h00 à 16h00.

Les candidats doivent transmettre 48 heures avant la visite, la date à laquelle/auxquelles ils s'inscrivent, la tranche horaire choisie (matin ou après midi), l'identité des personnes et le nom de l'entreprise réalisant la visite sachant que le nombre maximum de personnes sur site par visite et par candidat est de 2.

Merci.

Cordialement.